

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1er avril 2025

L'AMF appelle à la solidarité nationale en Birmanie et met en place un dispositif de soutien avec la Protection civile

Le 28 mars 2025, un puissant séisme a frappé le centre de la Birmanie. Ce tremblement de terre a causé la mort de plus de 2 000 personnes. Les conséquences sanitaires et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

La Protection Civile et l'Association des Maires de France (AMF) tiennent à témoigner de toute leur solidarité aux familles endeuillées et aux habitants de Birmanie. Ils appellent les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation.

La Protection Civile met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences par l'affrètement de biens de première nécessité (denrées alimentaires, matériel médical et matériel d'hébergement d'urgence).

Dans un second temps, la Protection Civile s'impliquera dans la réalisation de projets de reconstruction des zones touchées. Ces opérations s'effectueront en partenariat avec des ONG locales identifiées et validées.

Les collectivités territoriales peuvent y contribuer en adressant leurs dons financiers par virement à la Protection Civile :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A|

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Une information régulière sur les actions conduites par la Protection Civile pendant toute la phase de soutien en Birmanie sera communiquée à l'AMF et aux donateurs.

La Birmanie a besoin de notre aide, merci de votre mobilisation.

À propos de la Protection Civile :

La Protection Civile en France est une association nationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et agréée de Sécurité Civile. Comptant 32 000 adhérents bénévoles, elle joue un rôle essentiel en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics. Ses missions principales consistent à porter secours, former les populations et protéger en cas de crises ou de catastrophes. À la demande des autorités de l'État, des organismes publics ou privés, ou de sa propre initiative, la Protection Civile mobilise tous ses moyens pour assurer la sécurité et le secours des populations en France et à l'étranger.

Contacts presse

Louison BADOT - 06 19 13 23 76 - louison.badot@protection-civile.org
Jérémy CRUNCHANT - 06 80 95 60 16 - jeremy.crunchant@protection-civile.org